



Pose de volets roulants dans copropriété

Par **DB**, le **04/10/2021** à **20:58**

Bonjour,

Un copropriétaire a fait poser des volets roulants il y a au moins 11 ans, sans autorisation de la copropriété et sans avoir fait l'objet d'une procédure pour les faire enlever. Est-ce que le fait que la copropriété n'ait pas réagi suite à la pose de ce type de volet, depuis plus de 10 ans, vaut autorisation pour tous les autres copropriétaires ? Si oui quel est le texte qui me permettrait de le justifier auprès du syndic car nous souhaitons en faire installer

NB : l'immeuble est équipé à l'origine de volets en bois pliants type persienne. Il n'y a donc qu'un seul appartement équipé d'un volet roulant.

Je vous remercie par avance.

Cordialement,

DB

Par **Marck.ESP**, le **04/10/2021** à **21:27**

Bonjour

Vous n'évoquez pas le règlement de copropriété, qui définit souvent le type de volets que les copropriétaires ont le droit d'installer.

Concernant ceux poser dans autorisation, il serait intéressant de conserver cet argument pour le jour de l'AG et faire votre demande conformément à l'usage, à savoir DP en mairie et soumission de votre projet à l'AG (l'assemblée générale doit donner son autorisation avant toute réalisation de travaux et les parties ne peuvent pas y déroger.

Par **youris**, le **05/10/2021** à **09:50**

bonjour,

une tolérance n'est jamais créatrice de droits, le fait qu'un copropriétaire ai posé des volets roulants sans autorisation et sans réaction de la part des copropriétaires, du conseil syndical

ou du syndic, ne vaut pas autorisation pour l'avenir.

salutations

Par **coproleclos**, le **05/10/2021** à **11:21**

Bonjour,

J'ai rapatrié il y a quelques jours un article intéressant en ce qui concerne les volets en copros. Voici le lien :

<https://monimmeuble.com/actualite/entretien-ou-remplacement-de-volets-en-copropriete>

En espérant qu'il vous sera utile. Cliquez également sur les mots "Accueil" "Réglementations" "Copropriété" en haut de la page, et qui sont une mine d'informations.

Bien à vous.